



Z.I. 4<sup>ème</sup> RUE – B.P.425  
06515 CARROS CEDEX 1  
FRANCE

Tél : +33 (0)4 92 08 62 60

Fax : +33 (0)4 93 29 24 23

[www.unic.fr](http://www.unic.fr)

[info@unic.fr](mailto:info@unic.fr)



---

## DECLARATION DE CONFORMITE A LA DIRECTIVE EUROPEENNE RoHS 2002/95/CE du 27 janvier 2003

La Directive RoHS (Restriction of use of certain Hazardous Substances) applicable depuis le 1er juillet 2006 limite l'utilisation de 6 substances dangereuses pour l'environnement:

- Plomb
- Mercure
- Chrome Hexavalent
- Cadmium
- Deux retardateurs de flamme bromés:
  - Polybromobiphényle (PBB)
  - Polybromodiphénylséthers (PBDE)

Les tolérances applicables par matériau homogène selon la Directive RoHS sont de 0,1% pour l'ensemble de ces substances, à l'exception du Cadmium pour lequel elle est de 0,01%.

Soucieux de la préservation de l'environnement, UNIC SAS a décidé dès 2005 de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la conformité de nos produits à la Directive RoHS :

- ➔ Nous exigeons de nos fournisseurs de composants et matières qu'ils s'engagent à respecter les exigences de la Directive
- ➔ Nous avons mis en place des processus permettant de garantir la conformité et son suivi dans le temps
- ➔ Nous procédons périodiquement à des tests en laboratoire (screening, fluorescence X, analyse chimique).

Le Président  
UNIC SAS